



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



E-mail: comitecdtt22@gmail.com / site: <http://www.cdtt22.com>

Compte-rendu réunion Bureau CDTT22

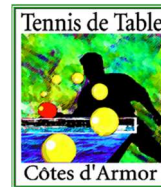
Date, lieu et heure : Jeudi 24 septembre 2020, en visioconférence de 18H30 à 20H.

Participants :

- Didier Bèges, Alain Tricoire, Ludovic Lorre, Catherine Lorre, Nadège Le Guillou.

Table des matières

1	Historique des conventions avec les écoles	2
2	Clubs actuels bénéficiaires avec conventions avec les écoles	2
3	Soumission au prochain Comité Directeur CDTT22	2
4	Communication aux clubs à partir de la saison 2020_2021	2
5	Communication aux clubs à partir de la saison 2021_2022	2
6	Décisions diverses du bureau	3



1 Historique des conventions avec les écoles

Précédente Olympiade :

Taux horaire à 20 euros avec une gestion tripartite CDTT22 (6 euros)-Club (7 euros) -Ecole (7 euros)

- Au début, conventions écrites gérées par l'ancienne trésorière Nadège Laurent
- Ensuite, conventions orales faites par Jean-Yves Lanoë.

2 Clubs actuels bénéficiaires avec conventions avec les écoles

Pour la saison 2020-2021, les clubs bénéficiaires sont :

- TT LA BAIE YFFINIAC (03220008)
- TT Ambition-Loisirs-PLOUMAGOAR (03220123)

3 Soumission au prochain Comité Directeur CDTT22

- Est-ce normal que le tarif club (20€) soit plus élevé que lorsque Gwenn intervient pour les écoles (14€) ?
- Doit-on prendre en compte une demande d'une école qui n'aurait pas d'implication avec un club ?
- Pour ce début de saison de 2020-2021, 5 écoles de positionnées, donc on propose de garder la tarification de l'ancienne Olympiade. Les écoles concernées sont les suivantes (à confirmer par Gwenn) : 3 avec le club La Baie / Yffiniac, 1 avec le club de Plédran ? et 1 avec le club de Ploumagoar.
- Proposition d'un même tarif club-école de 20 euros.
- Proposition de remplacer la convention tripartite par une convention bipartite :
 - ⇒ Convention bipartite entre le Comité et le club
 - ⇒ Ce sera au club de facturer à l'école.

4 Communication aux clubs à partir de la saison 2020_2021

Convention signée par le Président du CDTT22 et une seule facturation :

- ⇒ Convention Comité – club
- ⇒ Convention Comité – école si pas de club rattaché

5 Communication aux clubs à partir de la saison 2021_2022

Le taux horaire sera identique (à déterminer par le Comité Directeur) pour les clubs et pour les écoles avec une convention signée par le Président du CDTT22 et une seule facturation :

- ⇒ Convention Comité – club
- ⇒ Convention Comité – école si pas de club rattaché



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



E-mail: comitecdtt22@gmail.com / site: <http://www.cdt22.com>

6 Décisions diverses du bureau

- Actuellement il n'y a pas plus de conventions écrites => à formaliser et à rétablir.
- Pour tout ce qui concerne les activités sportives, Gwenn Bozec doit s'adresser à Ludovic Lorre.
- D'une manière générale, les questions relatives au poste de l'éducateur sportif seront étudiées par les membres du Bureau Directeur et décidées par le Président.

Le Président, Alain Tricoire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.